

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

## FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

2021



Adopté au conseil des maires lors de la séance du 9 mars 2021

## INTRODUCTION

En avril 2020, le nouveau Fonds Régions et Ruralité (FRR) a été mis en place pour soutenir les MRC dans leurs compétences en développement local et régional. Ce fonds provient d'une entente signée entre le MAMH et la MRC des Appalaches.

À cette même période, on nous mentionne que le gouvernement reconnaît la MRC comme étant son principal interlocuteur en lui donnant la possibilité de jouer son rôle au sein de la nouvelle gouvernance régionale de proximité.

Afin de bien gérer ce nouveau fonds, les élus de la MRC des Appalaches ont établi les priorités d'interventions suivantes et qui ont été renouvelées le 14 avril 2021 par le conseil des maires.

- Assurer la rétention de la population et de la main-d'œuvre, notamment des jeunes et des familles.
- Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire de la MRC et en faire la promotion.
- Assurer le développement économique sur l'ensemble du territoire de la MRC.
- Assurer un développement durable, porteur pour les générations futures.
- Améliorer la qualité de vie par l'établissement de milieux favorables aux saines habitudes de vie.
- Assurer l'accessibilité aux services (santé, transport collectif, éducation/formation, etc.).

Deux appels de projets ont eu lieu en 2021 : **le 12 février et le 17 septembre.**

Le conseil des maires de la MRC des Appalaches a adopté par voie de résolution sa Politique de soutien à la compétence de développement local et régional. Cette politique comprend tous les éléments d'information inscrits dans ce document. Le Conseil des maires a aussi adopté en 2021 une nouvelle politique de soutien aux projets structurants qui inclut un nouveau mode de répartition de son enveloppe annuelle:

1. Pour le volet municipal, les sommes disponibles pour soutenir les projets dans l'année 2021-2022 seront de 450 000 \$. L'enveloppe sera affectée par municipalité selon un mode de répartition qui tiendra compte de deux indicateurs : 40 % de l'enveloppe répartie en part égale entre chaque municipalité et 60 % de l'enveloppe répartie selon le nombre d'habitants.

2. Pour le volet organismes à but non lucratif et coopératives, les sommes disponibles pour soutenir les projets soumis dans l'année 2021-2022 seront de 75 000 \$. Un appel de projets est prévu le 11 février 2022.

Afin de bien mettre en œuvre le FRR, la MRC des Appalaches a donc adopté les politiques suivantes :

- Politique de soutien aux projets structurants;
- Politique de soutien aux entreprises.

De plus, la MRC des Appalaches a réitéré sa volonté de soutenir une structure de développement économique, la Société de développement économique (SDE) de la région de Thetford, et de lui confier la planification et le soutien au développement économique sur son territoire, notamment quant aux secteurs d'activités touristiques, culturelles, agroalimentaires, commerciales et industrielles.

Ce rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Tous les documents relatifs au Fonds Région et ruralité se trouvent sur le site internet de la MRC au <https://www.mrcdesappalaches.ca/fr/planification/fonds-region-ruralite/>

Territoire d'application :

La MRC des Appalaches est répartie sur un territoire regroupant 19 municipalités totalisant 42 894 citoyens. Chacune de ces municipalités est admissible au FRR.

**Adstock**

**Beaulac-Garthby**

**Disraeli Paroisse**

**Disraeli Ville**

**East Broughton**

**Irlande**

**Kinnear's Mills**

**Sacré-Cœur-de-Jésus**

**Sainte-Clotilde-de-Beauce**

**Sainte-Praxède**

**Saint-Adrien-d'Irlande**

**Saint-Fortunat**

**Saint-Jacques-de-Leeds**

**Saint-Jacques-le-Majeur**

**Saint-Jean-de-Brébeuf**

**Saint-Joseph-de-Coleraine**

**Saint-Julien**

**Saint-Pierre-de-Broughton**

**Thetford Mines**

## BILAN

À partir des sommes reçues par le Fonds Région et Ruralité, les engagements réalisés par la MRC des Appalaches ont été :

5

PROJETS	RÉPARTITION FRR VOLET- 2021	MONTANT ENGAGÉ EN 2021
1. S'assurer du développement économique, agroalimentaire, touristique social culturel rural et technologique (SDE région de Thetford)	322 739 \$	322 739 \$
2. Soutien aux municipalités par les agentes de développement	150 000 \$	150 000 \$
3. Projets structurants	550 000 \$	378 092.78\$
4. Soutenir la concertation entre les MRC de Chaudière-Appalaches	23 694 \$	16 946 \$
5. Aménagement du territoire	187 371 \$	184 789 \$
6. Entente culturelle	20 000 \$	20 000 \$
7. Promotion régionale	15 000 \$	1041.11 \$
8. Études et planifications territoriales	50 000 \$	8 088,43 \$
9. Administration du Fonds	10 000 \$	10 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 1 403 804</b>	<b>\$ 1 091 696.32</b>

## **S'assurer du développement économique, agroalimentaire, touristique social culturel rural et technologique**

En plus de sa quote-part habituelle, la MRC a ajouté un montant de 322 739 \$ pris à même le FRR afin de s'assurer de son développement économique, agroalimentaire, touristique, social, culturel, rural et technologique en confiant ce rôle et certaines responsabilités à la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE), tel que signifié dans l'entente à cet effet entre les deux parties (Réf : article 35).

6

Ainsi le FRR sert à financer les ressources en place afin de maintenir et de maximiser le support technique au développement de l'entrepreneuriat (démarrage, accompagnement, formation, soutien tout au long des projets, recherche de financement etc.).

La SDE accompagne également les entrepreneurs dans la préparation et la présentation de leur dossier lors d'événements importants.

La SDE compte au total quinze (15) employés à temps complet et cinq (5) employés saisonniers :

- Neuf (9) postes à temps complet à la SDE
- Quatre (4) postes à temps complet et quatre (4) postes saisonniers à l'Office de tourisme
- Deux (2) postes à temps complet et un (1) poste saisonnier au Bureau de gestion des évènements

Le territoire de la MRC des Appalaches

- Compte 733 entreprises agricoles;
- Offre six parcs industriels de plus grande importance;
- Bénéficie d'un fort potentiel acéricole, agricole et agroforestier;
- Se démarque par la diversification de son économie.

## **Soutien aux municipalités par les agentes de développement**

La MRC met deux conseillères de développement à la disposition des dix-neuf (19) communautés de son territoire. Ces dix-neuf communautés regroupent 42 894 citoyens. Leur travail consiste à soutenir le développement de toutes ces communautés en les mobilisant, en les accompagnant dans la planification de leur territoire respectif, en mettant en place des plans d'actions et en les guidant dans la mise en œuvre des initiatives et projets en découlant.

Ces conseillères participent également à plusieurs tables de concertation sur le développement du territoire, notamment :

### À l'échelle inter-municipale :

- Comité de vitalisation du Secteur sud de la MRC des Appalaches;
- Comité de suivi de la politique culturelle de la MRC des Appalaches;
- Table des bibliothèques de la MRC des Appalaches;
- Comité des intervenants en patrimoine;
- Réseau culturel du Secteur sud de la MRC;
- Comité de développement culturel d'East Broughton et de Sacré-Cœur-de-Jésus.

### À l'échelle de la MRC :

- Comité du Fonds Régions et Ruralité MRC des Appalaches;
- Table de développement des communautés;
- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches.

### À l'échelle de la Chaudière-Appalaches :

- Regroupement des agents ruraux Chaudière-Appalaches
- Comité des Prix du patrimoine de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

### À l'échelle du Québec :

- Table de concertation en développement local et régional de la FQM

### **Projets structurants**

Le programme du Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches vise à soutenir des projets structurants qui répondent à la définition suivante :

*Un projet qui s'inscrit dans les priorités de développement de la MRC des Appalaches et qui provoque un effet multiplicateur dans le développement socioéconomique régional.*

Pour ce faire, les projets soutenus par le Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches doivent cadrer dans la vision et les priorités de la MRC des Appalaches.

- Le demandeur doit être :
  - Une des 19 municipalités du territoire
  - Un organisme à but non lucratif ou une coopérative
- Le financement accordé ne peut excéder 70 % du coût total du projet;

### **Les critères qui guident l'évaluation des projets soumis par les municipalités sont :**

- Le projet correspond aux plans d'actions locaux et régionaux.
- Le projet et les dépenses associées sont considérés admissibles.
- Le projet contribue au développement et à la vitalisation de son milieu.

### **Les critères qui guident l'évaluation des projets soumis par les OBNL et les coopératives sont :**

- L'aspect structurant du projet.
- L'aspect mobilisateur du projet : l'appui d'un comité local de développement, la diversité des partenaires impliqués, le mode de consultation et l'implication des citoyens.
- L'origine du projet : un projet issu d'un plan d'action reconnu dans les communautés porteuses.
- L'impact global du projet : économique, social, culturel et environnemental.



- La valeur ajoutée et la qualité générale du projet : la cohérence et la pertinence.

Pour tous les projets soumis, la MRC des Appalaches préconise l'achat local, ce qui implique qu'une attention sera portée sur les fournisseurs qui seront retenus par les promoteurs. Il est recommandé de prioriser en premier lieu des fournisseurs du territoire de la MRC des Appalaches, de la région Chaudière-Appalaches en second lieu et enfin de la province du Québec. Exceptionnellement, un fournisseur de l'extérieur pourrait être accepté advenant que le produit ne soit pas disponible sur les territoires nommés précédemment.

**Les projets qui ont été soutenus en 2021 par le FRR-volet 2 sont :**

PROJETS LOCAUX	PROMOTEUR	COÛT TOTAL DU PROJET	CONTRIBUTIO N DU FRR	EMPLOIS CRÉÉS
APPEL DE PROJETS FÉVRIER 2021				
Parc des haldes	Musée Minéro	39 970\$	15 000\$	0
Circuit artistique urbain	Ville de Thetford Mines	16 500\$	11 550\$	0
Parc-école l'Étincelle	Ville de Thetford Mines	160 500\$	15 000\$	0
Incroyables comestibles secteur Black Lake	Ville de Thetford Mines	31 000\$	15 000\$	0
Plateforme d'observation et campings	Coopérative solidarité Mont Adstock	22 000\$	15 000\$	0
Achat équipements ski de fond	Comité plein air Adstock	21 428\$	10 000\$	0
Sentiers de raquettes secteur St-Méthode	Municipalité Adstock	26 000\$	10 000\$	0
Aménagement d'une aire de jeux d'eau	Municipalité St- Adrien- d'Irlande	90 420\$	15 000\$	0

Plan de développement du Grand Morne	Municipalité de Sainte-Clotilde	50 000\$	15 000\$	1
Plan d'aménagement du cœur villageois	Municipalité de Saint-Fortunat	15 770\$	11 025\$	1
Plan d'aménagement du cœur villageois	Municipalité de Saint-Julien	20 000\$	14 000\$	1
Studio musical du Carrefour Wolfestown	Municipalité de Saint-Julien	14 837\$	10 385\$	0
Village nourricier	Municipalité de Saint-Julien	8 000\$	5 600\$	0
Œuvre d'art d'Irlande	Verte Irlande	115 000\$	15 000\$	0
Étude d'impact de la communauté anglophone	Megantic english-speaking Community Corporation	23 450\$	7 500\$	1
Implantation d'un point de services du cirque à Thetford Mines	Cirque Adodado	21 242\$	14 869\$	1
<b>Sous-total :</b>	<b>16 projets</b>	<b>676 117\$</b>	<b>199 929\$</b>	
APPEL DE PROJETS SEPTEMBRE 2021				
Acquisition de tentes événementielles	Ville de Thetford Mines	21 500\$	15 000\$	0
Boulodrome intérieur	Ville de Thetford Mines	9 000\$	6 300\$	0
Construction de jeux d'eau	Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	155 002\$	39 502\$	0
Amélioration de la sécurité des citoyens	Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur	11 496\$	8 048\$	0
Construction d'un abri pour randonneurs	Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	10 416\$	6 304\$	0
<b>Sous-total:</b>	<b>5 projets</b>	<b>207 414\$</b>	<b>75 154\$</b>	

Projets régionaux 2021

E2RT			20 000 \$	
CDAA			20 000 \$	
Aux couleurs du vents			40 000 \$	
Coup de pouce nourrice		70 460\$	13 009.78\$	
Programme de sauveteurs			10 000 \$	
<b>Sous-total:</b>		<b>70 460\$</b>	<b>103 009.78\$</b>	
<b>TOTAL 2021:</b>	<b>21 projets</b>	<b>903 991\$</b>	<b>378 092.78\$</b>	<b>5</b>

## Soutenir la concertation entre les MRC de la Chaudière-Appalaches

Suite à l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ), les élus de Chaudière-Appalaches ont mis sur pied la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA) et ont procédé à l'embauche d'une personne-ressource. Il s'agit d'une table de concertation où chacune des 10 MRC est appelée à participer et à travailler sur des ententes sectorielles à l'occasion. Cette table a également établi treize (13) priorités lors d'une journée de planification :

- Coopération inter-MRC
- Bioalimentaire;
- Forêt
- Développement viable
- Transport
- Tourisme;
- Culture
- Identité
- Main-d'œuvre
- Culture entrepreneuriale
- Nouveaux arrivants
- Milieux de vie
- Pauvreté

**Cette table sert également d'assise au Fonds région et ruralité volet 1 (FRR volet 1) de la Chaudière-Appalaches.**

### Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire s'inscrit dans la priorité «Développer une vision commune et partagée sur l'ensemble du territoire» de la MRC et d'en faire la promotion. **Une aménagiste et une directrice de l'aménagement et de l'environnement** sont embauchées pour effectuer ce mandat. En 2021 leur mandat a consisté à réaliser les actions suivantes :

- Procéder à l'émission de 43 certificats de conformité relatifs aux règlements d'urbanisme locaux entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021;
- 6 avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021;

- 2 consultation publique entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021;
- Préparation et adoption de 7 règlements modifiant le schéma d'aménagement révisé et 1 règlement modifiant le règlement relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021.